



Innovons pour la sécurité électrique

## Formations 2024



Sécurité électrique  
**Courants forts**  
IRVE  
Colonnes électriques  
**Réglementation**  
**Loi ALUR**  
**Normes**  
Habilitation électrique  
**Courants faibles**



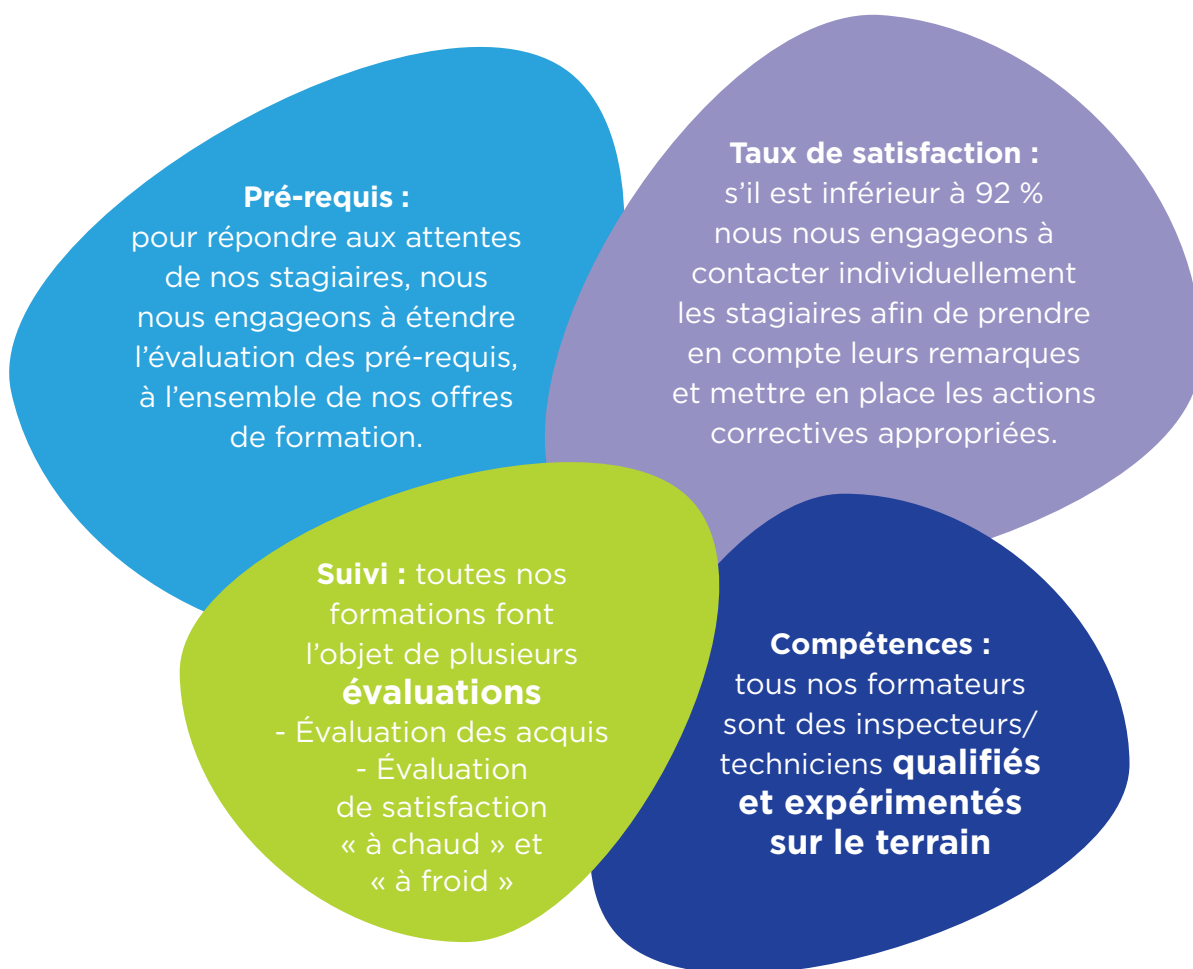
# Charte qualité

## Engagements pour la satisfaction client

Le service Formation du CONSUEL a été mis en place suite à la forte demande des professionnels électriciens soucieux de perfectionner leurs méthodes de travail par la mise à jour de leurs connaissances.

L'équipe Formation est constituée de 43 formateurs qualifiés et riches d'expériences sur le terrain et de 4 assistants dédiés à la gestion administrative et logistique. Elle s'engage par cette charte à satisfaire aux exigences qualité pour garantir un service à la hauteur des attentes des stagiaires.

### 4 engagements



**CO**mité **N**ational pour la **S**écurité des **U**sagers de l'**É**lectricité  
Association de « loi 1901 » et organisme reconnu d'Utilité Publique,  
réfèrent incontestable en matière de sécurité électrique.

## Quelques dates...

### 1964 / Origine

A l'origine, la filière électrique et quelques groupements de consommateurs s'inquiètent de l'insuffisance de la qualité d'un grand nombre d'installations électriques. De son côté, EDF voyait un intérêt à créer une frontière claire entre l'installation électrique et le réseau de distribution. C'est ainsi que l'idée de créer une association indépendante, tripartite, est née en 1964. La mission de CONSUEL : mettre en œuvre toutes les études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

### 1972 / Officialiser

Des sinistres majeurs poussent rapidement les pouvoirs publics à officialiser le dispositif par la publication du décret interministériel de 1972, en étendant l'intervention de CONSUEL à toutes les installations neuves pour les logements et les locaux à réglementation particulière (LRP). L'attestation de conformité devient obligatoire.

### 2001 / Rénovations

Le décret est modifié, il étend le dispositif aux rénovations des installations électriques avec mise hors tension et sur la base du volontariat l'étend aux installations mises en sécurité.

### 2010 / Production

Le décret est de nouveau modifié. Il étend le dispositif aux installations de production d'électricité, notamment photovoltaïque et installations extérieures.

### 2021 / Mobilité électrique

Le décret du 4 mai 2021 portant modification du décret no 2017-26 du 12 janvier 2017 (Article 23), impose la fourniture d'attestation de conformité CONSUEL pour l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques.

## Quelques chiffres...



**Plus de 25 000**  
Installateurs nous font  
confiance



**200**  
Inspecteurs et techniciens  
sur le terrain



**700 000**  
Attestations de Conformité  
visées par an



**14**  
Centres de formation  
en Métropole et dans les DOM



**43**  
Formateurs qualifiés



**+ de 450**  
Journées de formation  
assurées par an



**+ de 2 200**  
Stagiaires formés par an

# Sommaire

Mobilité  
électrique

Formation  
qualifiante  
niveau 1



## INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Formation qualifiante niveau 1



p. 7

Colonnes  
électriques



## APPROCHE ADMINISTRATIVE

Ouvrages de Colonnes Électriques

p. 9

## NF C 14-100 : Maîtrise des règles fondamentales

Bâtiments Collectifs Neufs et Existants -

p. 10

Ouvrages de Colonnes Électriques

**DOSSIER DE BRANCHEMENT** - Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module chargé d'affaires - Formation qualifiante



p. 11

Sécurité des  
installations  
électriques  
existantes



**MISE EN SÉCURITÉ** des installations électriques des logements (Loi ALUR)

## Mention Sécurité Electrique Habitat



p. 13

**MISE EN SÉCURITÉ** des installations électriques des logements + Pratique sur site - Rédaction du Rapport PASS - **Mention Sécurité Electrique Habitat**



p. 14

**MISE EN SECURITÉ** des installations électriques des parties communes des bâtiments d'habitation existants



p. 15

## SAVOIR APPRÉCIER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

d'un logement

**Présentiel ou distanciel**

p. 16

## SAVOIR APPRÉCIER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

des parties communes des bâtiments d'habitation existants



p. 17

**Conformité  
des  
installations  
neuves  
et entièrement  
renovées**



**LA NORME NF C 15-100** et les règles d'installation relatives  
aux locaux à usage d'habitation dans le neuf

p. 19

**MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA NORME  
NF C 15-100** dans l'habitation neuve (Amendement A5)

p. 20

**Consolidation  
des  
connaissances  
(installations  
électriques  
neuves et  
existantes)**



**MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA CONFORMITÉ**  
et la sécurité des installations électriques dans l'habitation

p. 22

**PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE  
BO-HO-HOV** : Exécutant et Chargé de chantier dans le cadre  
de travaux d'ordre non électrique

p. 24

**PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS** :  
Chargé d'intervention de remplacement et de raccordement

p. 25

**RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS** :  
Chargé d'intervention de remplacement et de raccordement

p. 26

**PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE  
BS - BE Manœuvre**

p. 27

**RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE  
BS - BE Manœuvre**

p. 28

**Habilitation  
électrique**



**Courants Faibles  
Câblage  
résidentiel  
Voix  
Données Image  
(V.D.I)**



**RÉCEPTION ET DISTRIBUTION** des signaux audiovisuels &  
**RÉSEAUX DE COMMUNICATION** dans le résidentiel

p. 30



# Mobilité électrique

## Formation qualifiante niveau 1





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 10

#### **PUBLIC VISÉ**

Installateurs électriciens

#### **PRÉ-REQUIS**

- Niveau d'étude : CAP/Bac Pro ou autodidacte avec expérience
- Connaissance de base en électricité basse tension
- Évaluation en amont

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation d'un diaporama
- Présentation de matériels issus de différents fabricants (bornes de charge, cordons, prises, appareil de test...)
- Démonstrations pratiques de raccordement, de test et de mise en service d'une borne IRVE
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QCM Validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite\* permettant de demander la qualification IRVE (niveau1) auprès d'un organisme accrédité

\* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis

# **INSTALLATION ET MISE EN SERVICE des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Formation qualifiante niveau 1

**IRVE : 1 jour - 7 heures**



#### **OBJECTIFS**

- Connaître les principales dispositions réglementaires et normatives concernant les IRVE
- Savoir identifier les besoins du client et lui proposer une solution adaptée
- Savoir réaliser, tester et mettre en service une installation IRVE conforme aux exigences normatives et réglementaires

#### **PROGRAMME**

##### **Savoirs théoriques (70%)**

- **Aperçu du marché automobile en France et en Europe**
- **Cadre législatif et réglementaire des IRVE**
- **Fonctionnement d'un véhicule électrique**
- **Spécificités de la charge d'un véhicule électrique**
- **Modes de charge et types de prises**
- **Règles de mise en œuvre**
  - Dispositions communes aux bâtiments d'habitation individuels et collectifs
  - Cas des maisons individuelles (intérieur & extérieur)
  - Cas des bâtiments collectifs d'habitation
  - Cas des « Sans Bâtiment »
- **Diagnostic de l'installation électrique existante**
- **Contrôle des IRVE et attestations de conformité**

##### **Exercices pratiques du savoir-faire (30%)**

**Présentation des composants des bornes IRVE de différents fabricants**

**Etude de cas : Paramétrage d'une borne IRVE**

**Mise en service et test de fonctionnement d'une borne IRVE**

**Contrôle d'accès aux bornes IRVE**

# Colonnes électriques







**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Toute personne réalisant des traitements administratifs pour des dossiers de branchements collectifs à destination d'un GRD-ELD

#### **PRÉ-REQUIS**

Aucun

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QCM Validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **APPROCHE ADMINISTRATIVE** **Ouvrages de Colonnes Électriques**

### **Administratif C.E. (1 jour - 7 heures)**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Maîtriser la démarche administrative d'élaboration d'un dossier de branchement collectif pour le présenter à un GRD-ELD\*
- Appréhender les règles d'interventions et de sécurité à l'approche des ouvrages de colonnes électriques

#### **PROGRAMME**

##### **Architecture des ouvrages de colonnes électriques**

- Branchements - Raccordements au réseau
- Différents types de schémas d'ouvrages intérieurs
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
  - Les règles en vigueur
  - Les prescriptions techniques du matériel employé
  - Le génie civil

##### **Dossier de Branchement**

- Constitution d'un dossier de branchement collectif en neuf ou en renouvellement
- Colonne provisoire
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- La validation du dossier par un GRD-ELD
- Présenter un dossier à un GRD-ELD

##### **Bonnes pratiques de mise en œuvre**

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

\*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

\*ELD = Entreprise Locale de Distribution



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

#### **PRÉ-REQUIS**

Notions sur les règles fondamentales des installations de colonnes électriques et des exigences techniques de la NF C 14-100

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **NF C 14-100**

### **Maîtrise des règles fondamentales**

### **Bâtiments Collectifs Neufs et Existants**

### **Ouvrages de Colonnes Électriques**

**NF C 14-100 (2 jours - 14 heures)**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'utiliser la norme dans son approche théorique. Ils seront en mesure d'appréhender ou se perfectionner sur les dernières évolutions de la norme NF C 14-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques d'ouvrages de colonnes électriques (neufs & existants).

#### **PROGRAMME**

##### **Norme NF C 14-100 : Structure**

- Textes associés, chapitres, tableaux
- Domaine d'application et objet
- Définitions
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de branchement
- Conception des branchements
- Dimensionnement
- Courant admissible
- Chute de tension
- Cadre Législatif & Règlementaire des IRVE
- Dernières évolutions Juillet 2021

##### **Références normatives & réglementaires**

##### **Composition d'un ouvrage de colonne électrique**

- Liaison au réseau
- Canalisations collectives
- Dispositions particulières aux IRVE
- Dérivations individuelles
- Appareils de contrôle et de commande
- Circuit de communication du branchement
- Vérification et mise en service des installations

##### **Sujets libres :**

Attestations de conformité CONSUEL  
(Impact pour la mise sous tension du point de livraison)



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaissances approfondies sur les exigences techniques de la norme NF C 14-100 et les règles fondamentales des installations de colonnes électriques. Chaque stagiaire doit être équipé d'une calculatrice

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite\*, nécessaire pour l'obtention de la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC

\* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis

## **DOSSIER DE BRANCHEMENT**

### **Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module chargé d'affaires**

Formation qualifiante **QUALIFELEC**



#### **Branchement C.E. (3 jours - 21 heures)**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Constituer un Dossier de Branchement (Travaux Neuf ou Renouvellement) conforme à la NF C 14-100 avec l'ensemble des notes de calculs et documents nécessaires en vue d'une validation par un GRD/ELD\*
- Définir les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser l'étude et les travaux sur des ouvrages collectifs intérieurs (colonnes électriques, locaux techniques, etc...)

#### **PROGRAMME**

##### **Architecture des Ouvrages de Colonnes Électriques**

- Branchements - Raccordements au réseau
- Architecture des ouvrages
- Règles de dimensionnement
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
  - Règles en vigueur
  - Prescriptions techniques du matériel employé

##### **Dossier de Branchement**

- Constitution d'un dossier de branchement en neuf et en cas de renouvellement
- Colonne provisoire - schéma, dimensionnement
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- Les étapes « clés » facilitant la validation du dossier par le GRD-ELD\*
- Présenter un dossier à un GRD-ELD\*

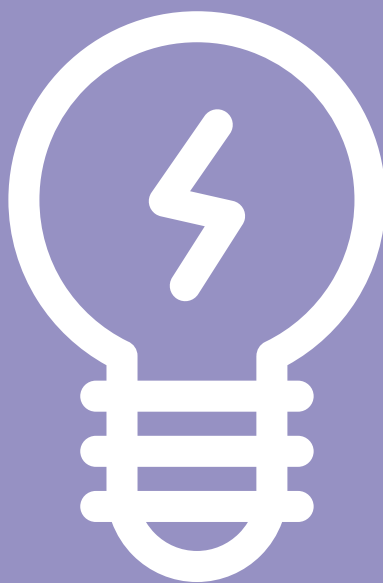
##### **Bonnes pratiques de mise en œuvre**

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

\*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

\*ELD = Entreprise Locale de Distribution

# Sécurité des installations électriques existantes





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Techniciens de régie bailleur intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

# MISE EN SÉCURITÉ ET AUTOCONTRÔLE

## Installations électriques des logements existants

### Loi ALUR

**MES - Loi ALUR : 1 jour - 7 heures**

**(Mention Sécurité Electrique Habitat - QUALIFELEC)**



#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

#### **PROGRAMME**

##### **Réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

##### **Responsabilité des acteurs**

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

##### **Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS\***

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

##### **Qualification professionnelle**

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

##### **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**

\* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Monteurs d'opérations et techniciens de régie intervenant dans la rénovation des installations électriques

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **MISE EN SÉCURITÉ et AUTOCONTROLE** **Installations électriques des logements existants + Pratique du PASS\* sur site**

**MES 1,5 ALUR : 1,5 jours - 10,5 heures**



### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

### **PROGRAMME**

#### **Réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

#### **Responsabilité des acteurs**

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

#### **Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS\***

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

#### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

#### **Qualification professionnelle**

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat  
Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

\* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Techniciens de régie bailleur intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

QCM de fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

# **MISE EN SÉCURITÉ des Installations électriques des parties communes des bâtiments d'habitation existants**

**NOUVEAU**

**MES – Parties communes : 1 jour - 7 heures**



## **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les règles techniques de mise en sécurité des installations électriques des parties communes des bâtiments d'habitation existants

## **PROGRAMME**

### **Etat des lieux**

- Constat
- Dangers de l'électricité
- Mise En Sécurité / Mise en conformité

### **Parties communes**

- Généralités
- Locaux concernés / non concernés
- Aspects réglementaires - Référentiels
- Exigences techniques minimales de sécurité
  - AGCP accessible aux personnes autorisées
  - Dispositif différentiel adapté aux conditions de mise à la terre, risque de contacts indirects
  - Dispositif de protection contre les surintensités :
    - Type, adaptation calibre/ section
  - Absence de matériels vétustes ou inadaptés, risque de contacts directs
  - Cas particuliers : Matériel alimenté depuis les parties privatives
  - Sécurité électrique dans le logement et les parties communes des immeubles collectifs d'habitation

### **Cas particuliers – Locaux à risque particulier**

#### **IRVE**

- Approche Règlementaire
- Aspects Sécurité



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 10

#### **PUBLIC VISÉ**

Gestionnaires de parcs immobiliers, gardiens d'immeubles, concierges, techniciens responsables de rénovation des logements

#### **PRÉ-REQUIS**

Aucun

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Cas concrets
- Rapport d'évaluation des risques

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **SAVOIR APPRÉCIER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE d'un logement**

### **Présentiel ou Distanciel**

#### **SPÉCIAL LOI ALUR**

**SASELEC : 1 jour - 7 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de détecter les manquements à la sécurité des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation, et d'alerter sur les dangers pouvant mettre en cause la sécurité des usagers.

#### **PROGRAMME**

##### **Foire aux questions**

##### **Notions d'électricité**

- Effets du courant électrique
- Unités de mesures
- Isolants / Conducteurs
- Installation domestique : Principes
- Matériels électriques

##### **Dangers de l'électricité**

##### **Contexte législatif et réglementaire**

- Historique
- Loi ALUR
- Équivalence Attestation CONSUEL / Diagnostic réglementaire

##### **Sécurité électrique d'un logement - 6 points techniques**

- Appareil général de coupure
- Prise de terre, dispositifs différentiels
- Locaux contenant une baignoire ou une douche
- Tableaux de répartition, dispositifs de protection des circuits
- Matériels proscrits et dangereux
- Protection contre les contacts directs

##### **Vérifications Complémentaires**

- Dispositif Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)
- Matériel situé en partie privative et alimenté par les parties communes (et inversement)

##### **Mise en situation pratique à travers l'analyse de l'installation de logements**

- Analyse des points techniques
- Remplissage du rapport d'évaluation des risques



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 10

#### **PUBLIC VISÉ**

Gestionnaires de parcs immobiliers, gardiens d'immeubles, techniciens responsables de rénovation des logements

#### **PRÉ-REQUIS**

Aucun

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Cas concrets
- Rapport d'évaluation des risques

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

# **SAVOIR APPRÉCIER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE des parties communes des bâtiments d'habitation existants**

**NOUVEAU**

**SASELEC Parties communes : 1 jour - 7 heures**

## **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de détecter les manquements à la sécurité des installations électriques dans les parties communes des bâtiments d'habitation existants, et d'alerter sur les dangers pouvant mettre en cause la sécurité des usagers.

## **PROGRAMME**

### **Introduction à la sécurité électrique des parties communes**

- Objectifs et importance de la sécurité électrique
- Vue d'ensemble des risques liés à l'électricité

### **Connaissances de base sur l'électricité**

- Principes de base de l'électricité : tension, courant, résistance, etc.
- Dangers de l'électricité et conséquences des accidents électriques.

### **Contexte Réglementaire et normatif**

- Obligations pour les parties privatives / communes
- Règles de sécurité électrique des parties communes « Référentiel »

### **Équipements électriques dans les parties communes**

- Locaux concernés (Escaliers, circulations, parking, locaux techniques (Accès réservés ?), local collectif résidentiel, installations extérieures....
- Locaux non concernés
- Equipements électriques : éclairage, prises de courant, tableaux principal et divisionnaires, IRVE, interphonie, TV, réseau de communication....

### **Inspection visuelle des installations électriques**

- Les principaux points de sécurité électrique
- AGCP accessible aux personnes autorisées
- Dispositif différentiel adapté aux conditions de mise à la terre, risque de contacts indirects
- Dispositif de protection contre les surintensités, adapté à la section.
- Absence de matériels vétustes ou inadaptés risque de contacts directs
- Cas particuliers : Matériel alimenté depuis les parties privatives

### **Autocontrôle et étude de cas pratiques (Rapport)**

- Étude de cas
- Renseignement d'un rapport d'autocontrôle
- Récapitulatif et commentaires

# **Conformité des installations neuves et entièrement renovées**





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Monteurs d'opération et techniciens désirant se former à la norme C 15-100

#### **PRÉ-REQUIS**

- Connaissance de base en électricité basse tension
- Evaluation en amont

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **NORME NF C 15-100** **Règles d'installation relatives aux locaux à usage d'habitation dans le neuf**

**C 15-100 : 2 jours - 14 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les exigences de sécurité de la norme NF C 15-100 relatives aux installations électriques domestiques
- Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité avec les exigences de la norme NF C 15-100

#### **PROGRAMME**

##### **Présentation NF C 15-100 :**

- Électricité de base
  - . Schémas des liaisons à la terre
  - . Différents types de branchements
  - . Risques de choc électrique en schéma TT
- Risques de surintensité
- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects en schéma TT
- Protection contre les surintensités
- Protection contre les surtensions atmosphériques
- Sectionnement, commande et coupure d'urgence
- Conformité aux normes
- Influences externes et degré de protection
- Identification et repérage
- Canalisations
- Appareillages - Protection - Commande - Sectionnement
- Mise à la terre : Conducteurs de protection et d'équipotentialité
- Matériels d'installation
- Ensemble d'appareillages et matériels d'utilisation
- Vérification et entretien des installations
- Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
- Équipement de chauffage électrique
- Parc de stationnement
- Règles d'installation dans l'habitation
- Parties communes et services généraux d'habitation
- Réseau de communication

##### **Sujets libres :**

- Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722
- Attestation de conformité CONSUEL



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

Monteurs d'opérations et techniciens de régie intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation

#### **PRÉ-REQUIS**

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - 2002.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **MAINTIEN DES CONNAISSANCES sur la norme NF C 15-100 dans l'habitation neuve**

**EVOL C 15-100 : 1 jour - 7 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

#### **PROGRAMME**

##### **Evolutions depuis 2002**

- Mise à jour , Juin 2005
- Amendement A4 - Mai 2013
- Amendement A5 - Juin 2015
- . Partie 7-701 - Locaux contenant une baignoire ou une douche
  - Titre 10 - Installations à basse tension dans les bâtiments d'habitation :
    - . 10.1 - Parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
    - . 10.2 - Parties communes des immeubles collectifs d'habitation
  - Titre 11 - Réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

##### **Interprétations techniques**

**Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722**

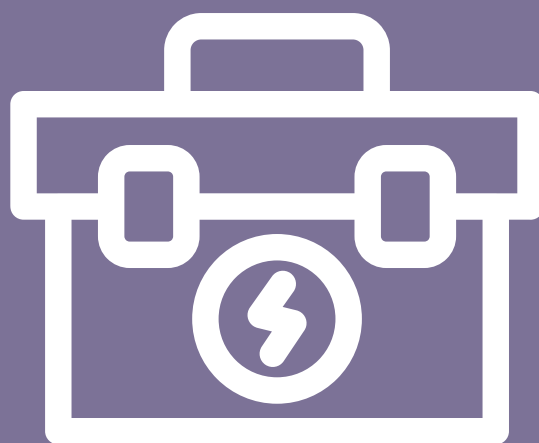
##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?



# Consolidation des connaissances

(Installations électriques neuves  
et existantes)





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personnel travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes

#### **PRÉ-REQUIS**

Avoir suivi les modules EVOL C 15-100 + LOI ALUR

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **MAINTIEN DES CONNAISSANCES CONFORMITÉ et SÉCURITÉ Installations électriques des locaux à usage d'habitation**

**NF C 15-100 & MES : 1 jour - 7 heures**

#### **OBJECTIFS**

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves, et de mise en sécurité des installations existantes, dans les logements d'habitation
  - Connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

#### **PROGRAMME**

##### **Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques**

##### **Norme NF C 15-100 (Décembre 2002)**

- Mise à jour de 2005
- Amendement A4 (Mai 2013)
- Amendement A5 (Juin 2015)
- Fiches d'interprétations techniques
- Salle d'eau :
  - . Caractéristiques générales
  - . Matériels dans le local - Dans les volumes
- Installations électriques dans les bâtiments d'habitation
- Parties communes et services généraux des immeubles d'habitation
  - . Protection contre les contacts indirects
  - . Circuits terminaux
  - . Protection contre les surintensités
  - . Choix des dispositifs différentiels
- Réseau de communication dans les bâtiments d'habitation
  - . Evolution Septembre 2016
  - . Equipements

##### **Rappel et évolutions sur la sécurité électrique des logements existants**

##### **Mise En Sécurité d'un logement**

- Contexte réglementaire - Loi ALUR
- Référentiels
- Responsabilités
- Mise en conformité / Mise en sécurité
- Mesures compensatoires

##### **Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement**

- 6 exigences techniques

##### **Attestation de conformité CONSUEL**

- Qualification professionnelle QUALIFELEC, mention Sécurité Electrique Habitat (SEH)

# Préparation à l'habilitation électrique





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 10

#### **PUBLIC VISÉ**

Toute personne exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique (peintures, agents de nettoyage, gardiens d'immeubles...)

#### **PRÉ-REQUIS**

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre ce stage

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM\* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HO-HOV : Exécutant et Chargé de chantier (travaux d'ordre non électrique)**

**HABILITA°BO : 1 jour - 7 heures**

### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les aspects techniques et réglementaires relatifs aux dangers de l'électricité
- Identifier les situations de risque électrique dans leur environnement de travail
- Connaître les précautions à prendre en présence d'un risque électrique pour réaliser leur travail en toute sécurité

**Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.**

### **PROGRAMME**

#### **Notions essentielles d'électricité**

- Effets du courant électrique
- Unité de mesures
- Isolants - Conducteurs
- Courant continu - Courant alternatif - Fréquence

#### **Sensibilisation aux risques électriques**

- Accidents du travail
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Risque électrique
- Mesures de protection

#### **Domaines de tension**

#### **Accidents d'origine électrique et incendies**

- Conduite à tenir

#### **Limites et zones d'environnement**

- Environnement électrique - Voisinage - Zone de travail
- Pièce nue sous tension
- Distances et Zones

#### **Habilitation électrique**

- Textes réglementaires
- Principes généraux - Formation - Suivi
- Opérations dans l'environnement
- Acteurs
- Symboles - Titre d'habilitation

#### **Protection collective / Protection individuelle**

#### **Exécutant de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV**

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux

#### **Chargé de chantier de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV**

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux
- Documents et acteurs concernés par les travaux

#### **Évaluation des acquis**

\* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

#### **PRÉ-REQUIS**

Avoir des notions sur les risques électriques

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM\* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)**

**HABILITA° BS : 2 jours - 14 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012). Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement sur une installation électrique basse tension.

**Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.**

#### **PROGRAMME**

##### **Notions essentielles d'électricité**

- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

##### **Sensibilisation aux risques électriques**

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Acteurs - Généralités
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

##### **Protection collective et individuelle**

##### **Habilitation électrique**

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

##### **Intervention Basse Tension**

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'interventions BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

##### **Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**

##### **Évaluation des acquis**

\* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

#### **PRÉ-REQUIS**

- Formation initiale BS
- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation.
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT )

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS :** Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

**RECYCL BS : 1 jour - 7 heures**

#### **OBJECTIFS**

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires sur les installations et les équipements basse tension.

**Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.**

#### **PROGRAMME**

##### **Rappels**

- Domaines de tension
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels

##### **Risque électrique - Mesures de protection**

##### **Protection individuelle et collective**

##### **Limites et zones d'environnement**

##### **Habilitation électrique - Titre d'habilitation**

##### **Intervention élémentaire**

- Limites
- Rôle des différents acteurs
- Déroulement d'une intervention

##### **Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**

##### **Évaluation des acquis**

*\* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire.
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

#### **PRÉ-REQUIS**

Avoir des notions sur les risques électriques

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE Manœuvre : Chargé d'intervention élémentaire Chargé d'opération spécifique de manœuvres**

**HABILITA° BS-BE M : 2 jours - 14 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012).

Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement ainsi qu'à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique basse tension.

**Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.**

#### **PROGRAMME**

##### **Notions essentielles d'électricité**

- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

##### **Sensibilisation aux risques électriques**

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

##### **Protection collective et individuelle Habilitation électrique**

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

##### **Intervention Basse Tension**

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'intervention élémentaire BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

##### **Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres**

- Manœuvres : Exploitation / Consignation / Urgence
- Protection de l'opérateur BE Manœuvres
- Formation à la prévention pour les manœuvres
- Compétences requises

##### **Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**

##### **Évaluation des acquis**

*\* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*



**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 8

#### **PUBLIC VISÉ**

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

#### **PRÉ-REQUIS**

- Formation initiale BS-BE Manœuvre
- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM\* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE Manœuvre :** Chargé d'intervention élémentaire Chargé d'opération spécifique de manœuvres

**RECYCL BS-BE M : 1,5 jours - 10,5 heures**

#### **OBJECTIFS**

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires et aux opérations de manœuvres sur les installations et les équipements basse tension.

**Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.**

#### **PROGRAMME**

##### **Notions essentielles d'électricité Sensibilisation aux risques électriques**

- Accidents d'origine électriques
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Limites et zones d'environnement

##### **Equipements de protection Habilitation électrique**

- Réglementation
- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

##### **Chargé d'intervention élémentaire BS**

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mise hors tension
- Procédures de remplacement

##### **Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres**

- Manœuvres - Définitions
- Protection de l'opérateur
- Formation
- Compétences requises

##### **Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**

##### **Évaluation des acquis**

*\* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*

# **Courants Faibles Câblage résidentiel Voix Données Image (V.D.I)**





**NOMBRE DE STAGIAIRES**  
Minimum : 5 Maximum : 12

#### **PUBLIC VISÉ**

- Donneurs d'ordre
- Gestionnaires d'immeubles d'habitation collectifs
- Techniciens

#### **PRÉ-REQUIS**

Avoir des notions sur le fonctionnement d'une installation de communication

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Analyse des composants des installations de réception audiovisuelle et des réseaux de communication
- Manipulations sur mesureur de champ
- Support stagiaire

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté, spécialisé en télévision

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

#### **ÉVALUATION DES ACQUIS**

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

#### **SUIVI**

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

## **COURANTS FAIBLES**

### **Notions techniques fondamentales sur les réseaux TV et les réseaux de communication dans le résidentiel**

**TVCOM2 : 2 jours - 14 heures**

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires :

- connaîtront les modes de réception et de distribution des signaux de télévision et les systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation.
- seront en mesure d'offrir à leurs clients des solutions adaptées à leurs besoins

#### **PROGRAMME**

##### **Réception et distribution des signaux audiovisuels**

- Bases
- Niveaux, gain, pertes
- Antennes - Plan de fréquences
- Produits passifs et actifs
- Satellite
- Qualité du signal - Cause de dégradation
- Structure d'une installation collective
- Evolution de l'antenne collective
- Mise en situation pratique , pointage antenne terrestre et satellite
- Utilisation d'un mesureur de champs

##### **Câblage résidentiel des réseaux de communication**

- Impédance
- Lien permanent
- Débit et bande passante
- Constitution des câbles à paires torsadées
- Connecteurs
- Accessoires
- Applications supportées
- Arrêté du 03 Aout 2016
- Exercices
- Essais

## Conditions générales de vente des formations CONSUEL

**1. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales**, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

Le bulletin d'inscription peut être retourné par courrier ou télécopie.

Les inscriptions par téléphone sont admises ; elles ne seront définitivement prises en compte qu'à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures. A réception de l'inscription, un courrier de confirmation est adressé au signataire de la demande, accompagné de la convention de formation en deux exemplaires, dont l'une doit impérativement être renvoyée au service formation de CONSUEL, signée au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

**2. Le prix par participant (uniquement pour les stages inter-entreprises)**, stipulé en Euro HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur, est indiqué sur chaque programme détaillé. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (pauses et déjeuner).

**3. Le règlement du prix de la formation s'effectue :**

Pour les stages inter-entreprises :

- Présentiel : au moment de l'inscription, le stagiaire envoie un chèque du montant total de la formation à l'ordre de CONSUEL qui sera encaissé à l'issue de la formation.
- Formation à distance : au moment de l'inscription, le stagiaire effectue le virement qui fera l'objet d'un remboursement en cas d'annulation de la session de formation.

*NOTA* : CONSUEL se réserve la possibilité de refuser l'accès au stage aux personnes n'ayant pas fourni de règlement (chèque ou virement) ou d'attestation de prise en charge de la formation lors de leur inscription.

Pour les stages intra-entreprises :

La signature de la convention de formation valant conclusion du contrat, le règlement de la totalité du montant de la formation s'effectue à l'issue de chaque session par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de CONSUEL, à réception de la facture par le client.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier l'indique expressément sur son bulletin d'inscription ou bon de commande en renseignant les coordonnées exactes de l'organisme. Il procède directement à la demande de prise en charge avant la date de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement de la formation, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Dans le cas où CONSUEL ne disposerait pas du dossier complet de prise en charge avant la date du stage, le client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation. Un avoir pourra être établi le cas échéant sur demande écrite et sur présentation des pièces justificatives.

A défaut de retour de la convention de formation, les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de

celle-ci. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant ou au client après le stage, sous condition de l'émargement de la feuille de présence par les stagiaires.

Dans le cas où CONSUEL serait contraint d'annuler une session pour des raisons de force majeure, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaires.

**4. Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant**, CONSUEL se réserve le droit de reporter ce stage sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et confirmation par télécopie) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé. Une autre session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation adressée aux stagiaires.

**5. Les demandes de report d'inscription** sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé.

**6. Les demandes d'annulation** doivent parvenir par écrit au Service Formation de CONSUEL, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage ou de la session « intra » concernée. Dans ce cas, le chèque envoyé à l'inscription sera alors restitué au client et un report de date pourra être proposé.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive :

- Pour les stages inter-entreprises : 30% du montant sera facturé par CONSUEL, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif ou sauf si le stage est reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord ;
- Pour les stages intra-entreprises : 50% du montant total de la session annulée sera demandé au client.

**7. Les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.**

**8. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage**, ce dernier est payable en totalité.

**9. Attestation de formation**

Chaque participant reçoit, à l'issue de la formation, une attestation certifiant qu'il a bien suivi les enseignements de la formation à laquelle il était inscrit.

**10. Réclamation** : Pour être retenue, toute réclamation doit parvenir au Service Formation de CONSUEL, dans les 15 jours suivant la tenue du stage. En cas de contestation, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS.

**11. Pénalités de retard** : Conformément aux articles L.441-3 à 6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-9).

# Contacts

**SERVICE FORMATION**  
Tour KUPKA B - 16 rue HOCHÉ - CS 50339  
92906 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
contacts.formation@consuel.com  
[www.consuel.com](http://www.consuel.com)

## CONSUEL NORD-OUEST

Samia BOUKRAMA  
samia.boukrama@consuel.com  
Tél. : 01 41 97 86 77  
Port. : 06 42 63 59 28

## CONSUEL NORD-EST / IDF EST CONSUEL HIDF/ NORD

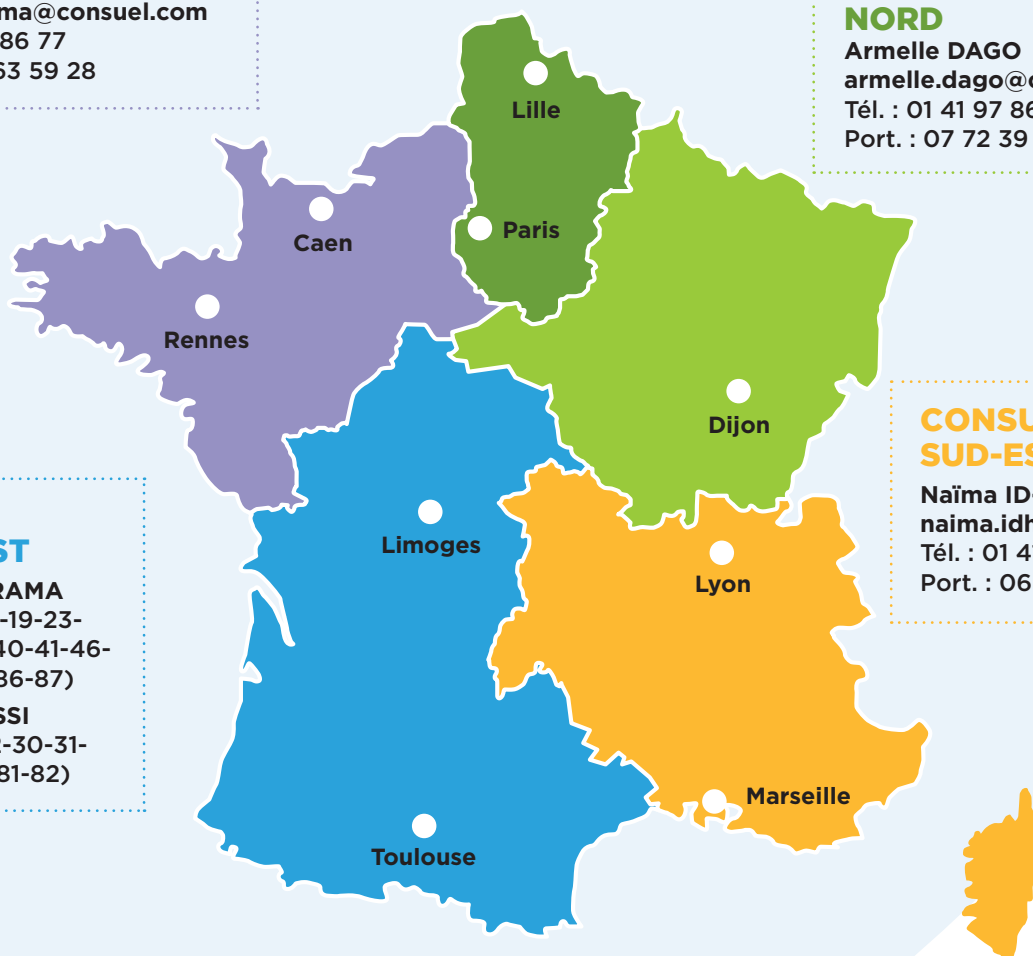
Armelle DAGO  
armelle.dago@consuel.com  
Tél. : 01 41 97 86 83  
Port. : 07 72 39 29 75

## CONSUEL SUD-OUEST

Samia BOUKRAMA  
(Dpts 16-17-18-19-23-  
24-33-36-37-40-41-46-  
47-64-65-79-86-87)  
Naïma ID-HASSI  
(Dpts 09-11-12-30-31-  
32-34-48-66-81-82)

## CONSUEL SUD-EST

Naïma ID-HASSI  
naima.idhassi@consuel.com  
Tél. : 01 41 97 86 34  
Port. : 06 42 63 57 22



## CONSUEL OUTRE-MER

Délégation régionale Antilles/Guyane - Tél. : 05 90 83 46 67  
Délégation régionale La Réunion/Mayotte - Tél. : 02 62 41 64 28 - Départements : 974-976

**Guadeloupe**



Pointe-à-Pitre

**Martinique**



Fort-de-France

**Guyane  
Française**



Cayenne

**La Réunion**



Saint-Denis

**Mayotte**



Mamoudzou